

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 14340 Numéro SIREN : 812 294 650 Nom ou dénomination : 39 PERGO 2
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 75116



20220751162021

DATE DEPOT : 04/07/2022

N° DE DEPOT : 75116

N° GESTION : 2015B14340

N° SIREN : 812294650

DENOMINATION : 39 PERGO 2

ADRESSE : 39 rue Pergolèse 75116 Paris

MILLESIME : 2021

39 PERGO 2
Société par actions simplifiée au capital de 3.900 euros
Siège social : 39, rue Pergolèse – 75116 Paris

R.C.S. Paris 812 294 650

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 15 juin 2022

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

05 JUL. 2022

Sous le N° : **75116**

L'an deux mille vingt-deux,
Le quinze juin,
à dix heures trente,

Les actionnaires de la société 39 PERGO 2 se sont réunis au siège social en Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Monsieur Michael HERTSLET est désigné Président de Séance.

Il dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la Présidente ;
- Le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce ;

Les actionnaires présents, représentant l'intégralité du capital social de la société, renoncent expressément à toute forme de délai de convocation de la présente Assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Lecture du rapport de la Présidente sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Lecture du rapport de la Président sur les opérations visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
4. Quitus à la Présidente
5. Examen et, le cas échéant, approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
6. Pouvoirs

Monsieur HERTSLET déclare l'Assemblée ouverte.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée par les actionnaires assistant à la réunion et déclare en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée et habilitée à délibérer valablement.

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

pl *f2*

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice ainsi que les opérations traduites par lesdites compte et relatées dans le rapport.

L'Assemblée Générale approuve le résultat qui se traduit par un bénéfice net comptable de 46.483 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un bénéfice de 46.483 Euros au compte Report à Nouveau qui sera ainsi porté à une valeur positive de 29.783 Euros.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente relatif aux conventions visées aux articles L 227 -10 et suivants du code de commerce, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

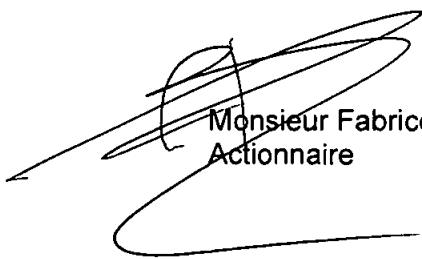
Pouvoir est donné au porteur d'un original du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par un actionnaire et le Président.

Monsieur Michael HERTSLET
Président



Monsieur Fabrice BAUMAN
Actionnaire

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 24 du Général Catroux		75017 PARIS	
Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 1 3		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le : 31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)		BJ
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)		CJ
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

certifié conforme

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 900)	DA	3 900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-16 700	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 483	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	33 682	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 906 425	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 526	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 479	
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 801	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	2 952 232	
Écart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 985 915	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	234 786	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Néant		*	
		Exercice N			
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
		310 015		310 015	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
		310 015		310 015	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
Autres produits (1) (11)			FQ		
			FR		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				310 016	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stocks (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
				32 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
				20 461	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions *		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
			0		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				202 685	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				107 331	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				45 713	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				45 713	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				-45 713	
				61 617	

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2				Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices *				HK	15 134
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	310 016
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	263 533
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)				HN	46 483
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	310 015
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *		HP	
		Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles			A6	
	Facultative			A7	
	Obligatoires			A9	
	dont cotisations facultatives Madelin			A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise 39PERGO2										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste.				
						1		2				
						3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 741 573	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 741 573	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 741 573	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par versements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
				4				5				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	3 741 573	MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	3 741 573	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	3 741 573	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2022

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 39PERGO2										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR	769 267	PS	149 662	PT		PU	918 930						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	769 267	QV	149 662	QW		QX	918 930						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	769 267	ØP	149 662	ØQ		ØR	918 930						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		S8		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo.	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW + NY)			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		39PERGO2		Néant ☐ *						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	41 373	
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1	41 373	
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 250
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 250
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	455	
	Charges constatées d'avance	VS	7 919	
	TOTAUX	VT	50 998	
	RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 906 425	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 526	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 479	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 906	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 895	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	2 952 232	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	186 130	
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.	

Désignation de l'entreprise		39PERGO2				Néant ☐ *		Exercice N clos le :	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2021	
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		46 483	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états et territoriaux non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-MOT-SD)					I7		15 134	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8		
					- Imposées aux taux de 0%		ZN		
					- Plus-values nettes à court terme		WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité éconérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB	12 033	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage					Y3				
					TOTAL 1		WR		
							73 650		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV	
			- Imposées au taux de 0 %					WN	
			- Imposées au taux de 19 %					WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)					ZX			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD			
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
	DPU-TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone d'encouragement à la nouvelle génération		XC
				Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		P8
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
	Créance dérogée par le report en arrière de déficits					ZI			
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II				XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	73 650				
		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	73 650		XO		

39PERGO2

Clôture au: 31/12/2021

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Réintégrations diverses	Exercice N
Taxe sur les Bureaux	12033
Total	12033

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise 39PERGO2				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 20588 déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	-58 502	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	41 801		Autres réserves		ZD					
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Dividendes Autres répartitions		ZE					
				Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I		ØF	-16 700		Report à nouveau		ZG	-16 700				
										TOTAL II		ZH	-16 700
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	22 777	)	XQ	22 777		
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	6 292		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		)	ST	3 490		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052									ZJ	32 560		
	Taxes professionnelles*, CFE, CVAE									YW	410		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		)	9Z	20 051		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052									YX	20 461		
T.V.A	Montant de la TVA collectée									YY	62 035		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	642		
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*									ØB			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK	%		
	Numéro de centre agréé *		XP		Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)					Si oui, cocher 1 si non 0	ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N°SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				10			
7		8	9	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (<i>art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI</i>)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de N-1				
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (<i>art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI</i>)	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-5D.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { · donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés · ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

39PERGO2		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2021	et clos le :	31/12/2021
		Données en nombre de mois	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	310 015	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	310 015	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	3 490	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	6 292	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	9 783	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	300 232	
V - Cotation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	300 232	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	310 015	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/01/2021	au 31/12/2021
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes OH à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

ADRESSE (voie)

24 du Général Catroux

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

78

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

BAUMAN

Prénom(s)

Fabrice

Nom marital

% de détention

15.38

Nb de parts ou actions

12

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

4

Voie

de l'Eglise

Code Postal

92210

Commune

SAINT CLOUD

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

HERTSLET

Prénom(s)

Michael

Nom marital

% de détention

7.69

Nb de parts ou actions

6

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

Méhuil

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

N° SIRET

81229465000013

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique **WOLFER** Prénom(s) **Michel**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **56** Voie **de Maubeuge**
 Code Postal **75009** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **HEINTZ** Prénom(s) **Dominique**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **4** Voie **Michel Ange**
 Code Postal **75016** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **GASTEBOIS** Prénom(s) **Pascal**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **13** Voie **des Martyrs**
 Code Postal **75009** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **DESHAYES** Prénom(s) **Béatrice**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **2** Voie **Victor Hugo**
 Code Postal **78000** Commune **VERSAILLES** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **CHAPOULLIE** Prénom(s) **Christophe**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **24** Voie **du Général Catroux**
 Code Postal **75017** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

ADRESSE (voie)

24 du Général Catroux

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2022

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2021 Et clos le 31/12/2021

Régime simplifié d'imposition ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Régime réel normal ☒Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐**A IDENTIFICATION**

39PERGO2

Désignation, 24 du Général Catroux
SIRET, 75017 PARIS
Adresse de la société : 81229465000013

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

N° Téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Gestion de Bien Immobilier

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)**1. Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

73 650

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérés (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franchesEntreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐Zone de développement prioritaire Art. 44 septies ☐Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐Autres dispositifs ☐

Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré

PV exonérées relevant du taux à 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)**D - IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour soucrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé :

CIEL

ECF : ☐

Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

SAS CONSULTAUDIT GORIOUX GROUP
132 Rue du Faubourg Saint Denis

75010 PARIS

Tél 0144820925

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant :

Date : 30042022

Lieu : Paris

Qualité et nom du signataire :

Mme CHAPOULLIE Florence

Présidente

CGA ☐Viseur Conventionné ☐

Tél :

Désignation de l'entreprise 39PERGO2
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

Désignation de l'entreprise 39PERGO2

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2021

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice				
MVLT réalisées au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

du : 01/01/2021

Adresse : 24 du Général Catroux

75017

PARIS

au : 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Mme CHAPOULLIE Florence Présidente		À Paris _____ le 30/04/2022 Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		39PERGO2		
N° d'identification (SIRET)		81229465000013	Exercice social	31/12/2021
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions				
21310000 IMMEUBLE ETAGES 3 ET 5	3 741 573.00	3 741 573.00		
28131000 AMORT.IMMEUBLE	-918 930.33	-769 267.41	-149 662.92	-19.5
Total Constructions	2 822 642.67	2 972 305.59	-149 662.92	-5.0
ACTIF CIRCULANT				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				
41100000 CLIENTS	38 059.67		36 059.67	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 314.32	5 500.97	-186.65	-3.4
Total Clients et comptes rattachés	41 373.99	5 500.97	35 873.02	652.1
Autres créances				
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	1 250.00	640.00	610.00	95.3
46700000 AUTRES COMPTES DEBITEURS	455.76	455.76		
Total Autres créances	1 705.76	1 095.76	610.00	55.7
Divers				
Disponibilités				
51220000 CREDIT AGRICOLE	112 274.20	135 840.49	-23 566.29	-17.3
Total Disponibilités	112 274.20	135 840.49	-23 566.29	-17.3
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
48600000 CHARGES CONST AVANCE	7 919.21	5 979.11	1 940.10	32.4
Total Charges constatées d'avance	7 919.21	5 979.11	1 940.10	32.4
*** Total du Bilan actif ***	2 985 915.83	3 120 721.92	-134 806.09	-4.3

BILAN PASSİF[illegible]

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Production vendue de services</i>				
70830000 LOYER ETAGES 3 ET 5	-267 186.96	-267 186.96		
70840000 CHARGES LOCATIVES ETAGES 3 ET 5	-42 828.60	-42 984.14	155.54	0.4
Total Production vendue de services	-310 015.56	-310 171.10	155.54	0.1
<i>Autres produits</i>				
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	-1.20	-2.09	0.89	42.6
Total Autres produits	-1.20	-2.09	0.89	42.6
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Autres achats et charges externes</i>				
61400000 CHARGES LOCATIVES	22 777.60	23 154.14	-376.54	-1.6
61520000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 138.84	17 023.73	-15 884.89	-93.3
61600000 PRIMES ASSURANCE	2 256.99	2 241.44	15.55	0.7
62260000 HONORAIRES	6 250.00	3 250.00	3 000.00	92.3
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	42.74	43.24	-0.50	-1.2
62700000 SERVICES BANCAIRES	94.75	146.50	-51.75	-35.3
Total Autres achats et charges externes	32 560.92	45 859.05	-13 298.13	-29.0
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>				
63511000 CFE CVAE	410.00	409.00	1.00	0.2
63512000 TAXES FONCIERES	8 018.00	7 869.00	149.00	1.9
63513000 TAXE SUR LES BUREAUX	12 033.00	11 961.00	72.00	0.6
Total Impôts, taxes et versements assimilés	20 461.00	20 239.00	222.00	1.1
<i>Dotations d'exploitation</i>				
<i>Dotations aux amortissements</i>				
68112000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	149 662.92	149 662.92		
Total Dotations aux amortissements	149 662.92	149 662.92		
<i>Autres charges</i>				
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	0.46	0.25	0.21	84.0
Total Autres charges	0.46	0.25	0.21	84.0
CHARGES FINANCIERES				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>				
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	45 713.71	48 519.71	-2 806.00	-5.8
Total Intérêts et charges assimilées	45 713.71	48 519.71	-2 806.00	-5.8

[illegible]